



Commune de La Brillaz

# Covid\_19 Informations

Lentigny, le 27 avril 2020

## **OUVERTURE EXCEPTIONNELLE DE LA DECHETTERIE POUR LES ENCOMBRANTS**

Afin de répondre à une demande croissante en matière de déchets encombrants, le conseil communal a décidé **d'ouvrir exceptionnellement la déchetterie de Lentigny ce prochain vendredi 1<sup>er</sup> mai 2020 de 13h30 à 19h30**. Cette ouverture est strictement réservée à la dépose de ferraille, de bois et d'objets encombrants.

Pour rappel:

- Seuls sont considérés comme encombrants les objets qui n'entrent pas dans un sac poubelle 110 litres.
- Les parties en bois et en fer doivent être séparées et déposées dans les bennes correspondantes. **Afin de diminuer au maximum votre temps de présence au sein de la déchetterie, ce démontage doit impérativement être effectué à votre domicile.**
- Le nombre de véhicules présents simultanément dans l'enceinte de la déchetterie est limité à quatre.

Le conseil communal vous prie instamment de bien vouloir respecter les instructions données par le personnel de la déchetterie. Afin de préserver leur santé, les surveillants ne sont pas autorisés à apporter leur aide pour le déchargement des véhicules.

## **1<sup>er</sup> MAI – PAS DE PETITS CHANTEURS CETTE ANNEE**

Comme l'a relevé l'Organe cantonal de conduite (OCC), la pratique du traditionnel 1<sup>er</sup> Mai chantant n'est malheureusement pas compatible avec les normes de distanciation de l'OFSP. Les enfants de nos villages ne sonneront donc pas à vos portes cette année pour pousser la chansonnette.

Si vous désirez néanmoins que cette journée soit égayée par les chants d'enfants, branchez vous sur votre chaîne de radio régionale préférée. Radio Fribourg, en collaboration avec le Service de l'enseignement obligatoire, diffusera les enregistrements envoyés par les enfants. Il est bien possible que quelques voix proviennent de La Brillaz.

Les deux sociétés de jeunesse de la commune renoncent également à leur traditionnelle tournée chantante.

## **DECONFINEMENT ET RESPECT DES MESURES**

En cette période de début de déconfinement, il est bon de rappeler que les mesures d'hygiène et de distanciation édictées par l'OFSP sont à respecter plus que jamais. C'est à cette condition qu'un retour à une vie normale peut être envisagé.

Merci à toutes et à tous

## **Démission au sein du Conseil communal**

Le conseil communal de La Brillaz a dû prendre acte de la démission de M. Fabio Carlucci, conseiller communal en charge des dicastères des routes, de la gestion des déchets et des cimetières.

Cette démission est justifiée par des raisons professionnelles en lien avec l'entreprise qu'il dirige. Elle prend effet au 30 avril 2020.

Le conseil communal remercie M. Carlucci de son engagement au cours de cette dernière année passée au sein de l'exécutif et il lui souhaite plein succès dans son avenir professionnel.

En raison de la situation en lien avec le Covid-19, aucune élection communale ne peut être envisagée pour le moment. Des informations quant à une élection complémentaire seront communiquées dès que possible.